

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 16 mars 2023

n° 056-23 C

Objet : *RD - Budgets primitifs 2023 - Approbation des budgets autonomes de la régie de l'eau potable et de l'assainissement*

- date de convocation le 10 mars 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution (à côté de la mairie), sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 69

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Philippe Vuillemet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Christophe Richel - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoza - de Jean-Pierre Casazza à Martin Noblecourt - de Isabelle Dunod à Jean-Benoît Cerino - de Christian Gogny à Cécile Trahand - de James Hallay à Josette Rémy - de Max Joly à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Christelle Favetta-Sieyes - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 16 mars 2023

délibération n° 056-23 C

objet **RD - Budgets primitifs 2023 - Approbation des budgets autonomes de la régie de l'eau potable et de l'assainissement**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, présente les projets de budgets primitifs 2023 des budgets autonomes des deux régies (régies de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif).

Le montant du budget primitif 2023 pour le budget autonome de la régie de l'eau potable est de 42 323 999,41 €.

Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 23 470 806,69 € pour la section de fonctionnement,
- 18 853 192,72 € pour la section d'investissement.

Le montant du budget primitif 2023 pour le budget autonome de la régie de l'assainissement collectif et non collectif est de 43 341 381,67 €.

Il s'équilibre par section en dépenses et en recettes à :

- 25 159 893,26 € pour la section de fonctionnement,
- 18 181 488,41 € pour la section d'investissement.

Vu les articles L. 1612-1 à 20 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 026-23 C du Conseil communautaire du 26 janvier 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 mars 2023 prenant acte de la transmission du rapport de présentation des comptes administratifs 2022 et des budgets primitifs 2023,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les budgets primitifs 2023 du budget autonome de la régie de l'eau potable et du budget autonome de la régie de l'assainissement par chapitre, le montant du budget étant fixé comme indiqué ci-dessus et conformément au rapport de présentation.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **056-23 C**

Objet de l'acte : RD - Budgets primitifs 2023 - Approbation des budgets autonomes de la régie de l'eau potable et de l'assainissement

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif 2 - Délibération approuvant le vote du budget primitif

Date de l'acte : 23 mars 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230323-lmc1H29093H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29093H1

Date de transmission en Préfecture : 23 mars 2023

Date de réception en Préfecture : 23 mars 2023

Publication sur le site internet: jeudi 23 mars 2023